



Buchelay

DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUCHELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°4 /2026

<u>Mandature 2026 – 2032</u> Arrêté de délégation de fonction et de signature à Monsieur Alain DEFRESNE	<u>Nature de l'acte :</u> 5.4 Délégation de fonctions
--	--

Monsieur Stéphane Tremblay, Maire de la commune de Buchelay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18, permettant au Maire de déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en cas d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-20 précisant que les délégations consenties par le Maire en application de l'article L.2122-18, subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

Vu la délibération n°DELB_2026_I_1 du 21 mars 2026 portant installation du Conseil municipal et élection du Maire,

Vu la délibération n°DELB_2026_I_2 du 21 mars 2026 portant désignation du nombre de postes d'adjoints et élections de ces derniers,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : la délégation pour toute la durée de son mandat à Monsieur Alain Defresne, 1^{er} adjoint de la commune, pour les attributions suivantes :

URBANISME COMMERCES

Dans le cadre de sa délégation, Monsieur Alain Defresne supervisera l'ensemble des dossiers ci-dessous :

Urbanisme :

- Déclaration préalable,
- Certificat d'urbanisme,
- Permis de construire,

1, RUE GABRIEL PÉRI • 78200 BUCHELAY

TÉL. : 01 30 98 10 78 • EMAIL : CONTACT@BUCHELAY.FR • SITE : BUCHELAY.FR



- Permis de démolir,
DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUCHELAY

- Permis d'aménager,
- Certificat de conformité etc ... en application du Plan d'Urbanisme Intercommunal
- Autorisation de Travaux pour les ERP
- Réglementation et autorisations commerciales

Commerces :

- Vente au déballage
- Débit de boissons
- conventions commerces ambulants
- ouvertures dominicales
- autorisations taxis
- liquidation

Monsieur Alain Defresne veillera au développement cohérent avec les attentes de la commune des Zones d'Aménagement Concerté Mantes Université et Mantes Innovaparc supervisées par l'Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval.

Pour le village, Monsieur Alain Defresne veillera au devenir cohérent et raisonné des corps de fermes, objets d'un périmètre d'étude et représentant un enjeu pour l'équilibre de l'urbanisation de la commune. Il devra, notamment, s'assurer d'une harmonie entre logements, commerces, services publics ou autres.

ARTICLE 2 : La délégation permanente est également donnée à Monsieur Alain Defresne, 1^{er} adjoint de la commune, pour signer tous les documents, courriers et autorisations de permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables et des autres autorisations d'urbanisme qui sont liés et énoncés à l'article 1^{er} ci-dessus.

ARTICLE 3 : La présente délégation prendra effet dès le caractère exécutoire du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Buchelay, le 25 mars 2026.

Publication électronique sur le site internet communal

Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Stéphane Tremblay,
Maire de Buchelay,

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 27/03/2026
Qualité : Le maire et président du CCAS